

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 31 MAI 2019

N° 2019-05-17

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un mai à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-trois mai deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 15</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 17 Exprimées par pouvoirs : 10 <b>Total (mini 19) : 27</b></p> <p><b>Quorum atteint</b></p>
--

### Délégués présents(es)

#### **1 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

#### **1 représentant du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

#### **13 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Valéry LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSEN, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Rosy FERRIGNO à Marcel BAGARD, Éric RICHARD à Sébastien BERNARD, Marie-Pierre MONIER à Pierre COMBES, Pierre-Yves BOCHATON à Dominique GUEYTTE, Mounir AARAB à Valéry LIOTAUD, Jacqueline BOUYAC à Henriette MARTINEZ,

### Délégués excusés

Eliane BARREILLE, Myriam HUGUES

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 10 heures.

Madame Henriette MARTINEZ est nommée secrétaire de séance.

## Objet : Convention assistance retraite CNRACL avec le Centre de Gestion de la Drôme

Le Président rappelle aux membres du Bureau qu'il avait été décidé de passer, pour la période 2015-2017, une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme (CDG26) pour la réalisation totale des processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la Caisse de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Un premier avenant avait été signé pour proroger cette convention pour l'année 2018.

Afin de proroger ladite convention jusqu'au 31/12/2019, le Président propose de signer un second avenant.

Cet avenant prendra également en compte l'ajout d'un nouveau service mis en place par la CNRACL : la Qualification du Compte Individuel Retraite (QCIR).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Autorise** le Président à signer l'avenant n° 2 à la convention "Assistance retraite CNRACL" ainsi que tous les actes se rapportant à cette convention.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS